

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine. la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Bourgogne-Franche-Comté
88, rue Jean-Jacques Rousseau
BP 25105
21051 Dijon Cedex
03 80 65 79 93
bfc Dijon@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur    

COMMUNE DE SERMESSE

16 route Nationale
71350 Sermesse
03 85 91 56 71
mairie@sermesse-71350.fr

FONDATION



► Je donne !

Pour la
restauration de

L'église Saint-Vincent de Sermesse

Saône et Loire

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Fondation du patrimoine/ Commune de Sermesse - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

► Contribuons à la restauration de ce patrimoine

◆◆ LE PROJET

Sérieusement endommagé lors d'une tempête survenue en février 2020, le clocher de l'église paroissiale de Sermesse nécessite une restauration urgente. Les travaux comprennent la réfection de la flèche en ardoise, la réalisation d'un nouveau beffroi en chêne et la restauration de la cloche en bronze afin de lui rendre son aspect, sa solidité et sa sonorité d'origine. Le toit à longs pans de la nef, partiellement détérioré lui aussi, doit être restauré, notamment par la pose de nouvelles tuiles plates.

◆◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

Situé sur l'axe reliant Chalon-sur-Saône à Dole, Sermesse est au cœur de la Bresse Chalonnaise. Comme dans beaucoup de communes rurales, l'église paroissiale Saint-Vincent est le patrimoine bâti le plus remarquable de notre village. Construite au XVIII^e siècle, elle comprend une nef unique encadrée par deux chapelles et terminée par une abside à pans coupés. La tour du clocher s'élève sur la première travée de la nef : si la base est courte avec un seul niveau d'abat-sons en plein cintre, la haute flèche octogonale confère aux volumes simples de l'édifice une réelle plasticité et un élan symbolique vers le ciel. La

cloche date de 1803. Sa paroi extérieure porte une représentation en relief du Christ en croix accompagné de Marie-Madeleine et d'un évêque tenant une crosse. Le décor est complété par des têtes d'angelots et une frise de chevrons sur la partie supérieure.

◆◆ LA MOBILISATION

Le projet de sauvegarde de l'église est porté par la commune de Sermesse depuis 2020. Après le sauvetage du clocher et la reprise des toitures pour lesquels la commune lance cet appel à générosité, l'ambition est de restaurer l'intérieur de l'église endommagé par des infiltrations. Elle conservera ainsi sa fonction culturelle tout en accueillant des événements culturels tels que des concerts en hiver et des visites historiques aux beaux jours. Chaque don amènera l'émission d'un reçu ouvrant le droit à des déductions fiscales. Participez à la sauvegarde de ce patrimoine rural, faites un don !

Montant des travaux	68 000 € H.T
Objectif de collecte	13 600 €
Début des travaux	Automne 2021

Crédit photos © Fondation du patrimoine/ Commune de Sermesse



► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration de l'église Saint-Vincent de Sermesse

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/78078

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
l'église Saint-Vincent de Sermesse

Le montant de mon don est de

80 € 150 € 250 € 500 €

Autre montant _____€

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
Réduction d'impôt de 66 % du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.				
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).				
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
Réduction d'impôt de 60 % du don dans la limite de 20 000 € ou de 5 % du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.				

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre